

CONFECTION ET DISTRIBUTION DE MASQUES



▼ CONTEXTE ET POINTS D'ATTENTION

De plus en plus d'autorités scientifiques conviennent que le port du masque obligatoire à l'ensemble de la population est un élément pertinent dans la lutte contre la propagation du Covid-19, en particulier là où le confinement n'est pas envisageable et pour autant qu'il s'accompagne de bons messages de sensibilisation. Le très sérieux et célèbre CDC (Centers for Disease Control and Prevention) soutient cette idée depuis quelques jours sur son site internet (<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/prevent-getting-sick/diy-cloth-face-coverings.html>). Des villes et des pays en Europe envisagent de rendre le port du masque obligatoire dans les lieux publics. Les pays qui ont adopté dès le départ cette pratique (Taïwan, Japon) semblent beaucoup mieux résister au développement de l'épidémie.

Le 13 avril, le Ministre provincial en charge de la santé dans la province du Nord Kivu a décrété le port du masque obligatoire dans les lieux publics. Nous pensons que cette mesure doit cependant respecter les conditions suivantes :

- **Les masques utilisés par la population doivent être produits localement.** Ils ne peuvent en aucun cas, en période de pénurie, être des masques chirurgicaux et encore moins des FFP2 ou FFP3 qui doivent absolument être réservés aux personnels soignants et aux malades hospitalisés.
- **L'obligation de porter un masque pour toute la population doit être accompagnée de messages clairs et motivants :**
 - Le masque est une mesure efficace mais pas suffisante pour garantir la protection contre le Covid-19 ;
 - Le masque complète les autres mesures : lavage des mains régulier et respect des règles de distanciation physique (1,5 mètre entre les personnes) ;
 - Le masque doit être lavé et repassé au moins une fois par jour ;
 - **En portant un masque, on se protège partiellement mais surtout on protège les autres. En protégeant les autres, on devient un acteur actif dans la lutte contre le Covid-19. Prenons soin de nous, prenons soin des autres.**

▼ COMMENT AGIR ?

- ☐ Produire des masques. Différents modèles de masques sont disponibles.
- ☐ Fournir des moyens à des artisans locaux capables de produire les masques :
 - Sous forme matérielle : tissus (coton), élastique, machine à coudre.
 - Sous forme financière.
- ☐ Participer au système de distribution des masques :
 - Pour la population de manière générale.
 - Pour des groupes ciblés (entreprises, groupes sportifs...).
 - Au sein de votre entreprise.

Contact : Dr Alex Feruzi
 GSM : +243 (0) 970 86 73 28
 Pour plus d'informations :
<https://l.ead.me/masquescovid>

